

www.ferc.cgt.fr

LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0310 S 05498 Décembre 2009 • N° 161

**DOSSIER :
PÔLES DE RECHERCHE
ET D'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

- 2 > Vote électronique
- 3 > Éditorial
- 4 > Campagne TMS
- 5 > PUB MACIF

6 à 10 Dossier : PRES

- 11 > Retraités
- 14 > International
Athènes
Budapest
- 16 > PUB GNP

www.ferc.cgt.fr

Email : ferc@cgt.fr

Faut-il moderniser ?

Le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation nationale ont lancé une grande consultation, avec les partenaires sociaux et un certain nombre d'experts, pour étudier la mise en place lors des prochaines élections paritaires d'une procédure de vote par Internet.

Le ministère de l'Éducation nationale s'est engagé à ne mettre en œuvre cette démarche que si elle avait l'aval d'organisations syndicales représentant une majorité des personnels.

La première question qu'il faut poser est celle de la nécessité de modifier le système existant. En termes de démocratie il ne s'agit pas là d'une question mineure. Les élections paritaires dans ces deux ministères concernent la moitié des fonctionnaires d'État, soit plus d'un million d'agents.

Dans ce secteur, la démocratie sociale a du sens puisque le taux de participation à ces élections dépasse 60 %.

L'intérêt d'une modification du mode de scrutin serait d'améliorer le taux de participation.

Depuis plusieurs années, des expériences de vote électronique par Internet ont été menées dans différents secteurs, au ministère du Travail, à la SNCF ou à l'assemblée des Français de l'étranger.

Ces expériences ont montré que le vote par Internet n'avait aucune influence sur la participation aux élections.

Même si le taux de participation reste inchangé, il n'est pas incongru d'étudier des solutions qui pourraient faciliter et moderniser les opérations de vote.

Pour être avalisées, ces nouvelles technologies doivent impérativement respecter deux principes, l'anonymat du vote et la sincérité du vote.

Pour se forger une opinion sur cette question qui touche au fonctionnement même de notre système démocratique, il est indispensable de consulter les recommandations de la CNIL.

À ce jour cet organisme affirme qu'aucun des prestataires capables de mettre en œuvre une procédure de vote par Internet, à une telle échelle, ne correspond aux recommandations de la CNIL. Il y a toujours des différences entre ce qui est inscrit dans le dossier de formalité soumis à la CNIL et ce qui se fait en pratique.

Elle a notamment précisé la nécessité de recourir à des experts extérieurs capables d'analyser l'ensemble du système, notamment les codes sources et la sécurité physique des serveurs. La séparation entre les données nominatives et les bulletins de vote doit être assurée ce qui implique un stockage sur deux serveurs différents. Elle souligne l'extrême fragilité des systèmes quant à leur sécurité et réclame des traces de fonctionnement permettant de vérifier les résultats.

Dès lors, il n'est pas possible d'hypothéquer l'acte citoyen du vote au nom d'une quelconque modernité. Il ne s'agit pas de condamner définitivement l'utilisation d'un système électronique, mais simplement de faire le constat que, dans l'état actuel de nos technologies il n'est pas possible de mettre en œuvre une approche qui puisse apparaître comme un réel progrès démocratique.

Dans ces conditions, la plus élémentaire prudence doit conduire à rejeter un tel projet.



Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0310 S 05498
Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Imprimerie : Rivet Presse Edition



49^e Congrès confédéral : pour une CGT plus rassemblée.

Si quarante cinq délégués actifs et deux délégués retraités étaient attribués à notre Fédération, au regard du nombre de syndiqués, seuls quarante deux délégués, en ajoutant Louisa Benbouzid, appuyée par notre Fédération mais présentée par le Comité National des Privés d'Emploi et l'Union Départementale du Gard, étaient présents.

Sans doute devons-nous regretter ce manque de participation de même que nous devons nous interroger collectivement sur le choix des délégués dans les syndicats dès lors que ceux-ci ne peuvent participer à l'intégralité des débats et des votes.

Problème de représentativité qui renvoie au fonctionnement démocratique de nos organisations au même titre que le respect des mandats des syndiqués portés par les délégués. Car si nous avons pu observer des votes bloqués dans certaines fédérations, il n'est pas certain que les délégués de nos syndicats aient, eux aussi, respecté les choix des syndiqués. Dès lors, comment rendre compte aux syndiqués et évaluer collectivement les attendus du congrès ?

La question de la démocratie a plané sur l'ensemble du congrès tout au long de la semaine. Elle se posera demain dès lors qu'il s'agira de respecter l'orientation votée. Car s'il n'est pas question d'ignorer les désaccords entre nous, ces derniers ne peuvent être facteur d'opposition, de création de tendances dans une Cgt qui est entre les mains des syndiqués.

La démocratie, c'est la possibilité offerte aux congressistes de participer aux diverses commissions, rappelons que deux camarades de la "délégation fédérale" ont été retenus, au bureau du congrès pour l'un, à la commission d'orientation pour l'autre.

C'est aussi celle de prendre la parole. Si d'aucuns ont fait montre d'une certaine frustration, une quinzaine de "nos délégués" (un sur trois !) sont intervenus dans les débats, sans compter les interventions lors des discussions autour des amendements.

Retenons que 30 % de ces derniers ont été retenus par le congrès apportant notamment des réponses aux interrogations sur "la maison commune des retraités", "le nouveau statut du travail salarié" porté pourtant depuis trois congrès par la Cgt, "la place des services publics, des fonctions publiques dans les revendications de la Cgt".

Enfin, évoquons rapidement le quasi plébiscite en faveur de la nouvelle direction et saluons l'arrivée de Catherine Perret à la direction confédérale qui, comme l'ensemble des camarades élus, ne sera pas porteuse des seules problématiques de nos organisations fédérées.

Rappelons aussi que six autres candidatures soutenues par des Fédérations ou Unions Départementales n'ont pas été retenues dans le respect des décisions des CCN antérieurs. Quant à notre camarade Jean-Marc Canon, il "pourra poursuivre éventuellement, si la nouvelle direction le décide, les échanges avec la Fsu". (G. Lovera)

Ce congrès est resté en prise avec l'actualité exprimant entre autre sa solidarité aux camarades de la Cgt-Culture en lutte depuis plusieurs semaines.

Le rapport introductif de Bernard Thibault a largement balayé les grands axes tant du rapport d'activité que du document d'orientation retenant comme enjeu majeur de ce congrès la nécessité d'avoir une CGT plus rassemblée pour porter nos revendications et ce quel que soit le gouvernement en place. Aux interrogations sur la gestion des luttes tout au long du précédent mandat répondent les résultats de la Cgt aux élections prud'homales, les conquêtes obtenues par les travailleurs sans papiers avec la Cgt...

Quant à celles portant sur le syndicalisme rassemblé, la recomposition syndicale, répond le refus de voir se constituer un bloc réformiste face à un bloc "révolutionnaire" qui ne pourrait satisfaire que le patronat, répond également notre participation au syndicalisme international, CES et CSI. Concernant la transformation de notre outil syndical, et à notre niveau les champs fédéraux, à nous d'être à l'initiative de la constitution des espaces revendicatifs qui n'opposent pas approche "sociétale" et défense des conventions collectives, des statuts des fonctionnaires... A ce titre, rappelons que si depuis plusieurs congrès notre Fédération s'affirme comme Fédération de missions elle n'a pas pour autant lâché sur la défense des salariés.

Enfin, le 49^e congrès s'est engagé dans des perspectives d'actions dès le premier trimestre sur "Emploi, Salaire, Retraite", le 24 mars à l'appel de la CES, sans oublier une initiative Services Publics sur le modèle de la défense de l'Industrie. A nous de faire en sorte que chacune de nos organisations s'engage dans la réussite des luttes et le renforcement du syndicalisme.

Campagne TMS

Un travail qui exerce un impact positif sur la santé est indissociable d'un travail où les salariés conquièrent pas à pas un contrôle majeur sur l'organisation et le contenu de leur activité !

C'est tout le sens de la campagne TMS, tout son enjeu...

C'est aussi **le moteur de l'appel fédéral** à l'action du 10 novembre, relayé par les personnels de la Bibliothèque Nationale de France, les enseignants du Morbihan, des Pyrénées orientales, en Bourgogne...

Cet appel à l'action ne peut constituer qu'un point de départ, au regard des problématiques suivantes :

- L'intensité du travail, le travail monotone et répétitif, les pressions psychologiques, l'absence de consultation réelle des travailleurs sur l'organisation du travail sont autant de facteurs qui engendrent des TMS.

- C'est dans les professions et les secteurs où le contrôle des salariés est le plus faible que les corps et les têtes sont fortement contraints et qu'à la longue, ils portent atteinte à leur fonctionnement normal.

- La campagne, les pathologies TMS mêmes, ne sont pas l'apanage des métiers d'exécution. Il ne s'agit pas de dire le corps "physique", qui n'est pas une entité indépendante, mais de se pencher sur l'interaction travail, environnement de travail, dans lesquels pèsent lourdement les aspects organisationnels et psychosociaux.

- C'est au syndicat que revient la responsabilité de militer pour faire garantir un environnement de travail sain et

sûr. C'est une démarche essentielle car elle vise à **transformer le contenu du travail**, pour que le bien-être au travail vienne supplanter sa pénibilité, son mal vivre, ses dégâts.

Des outils sont à votre disposition :

- des cartes pétition pour actifs et retraités, pour aller au contact, créer des espaces et du temps pour permettre l'expression, la parole sur le travail ;

- des affiches, documents explicatifs, revendicatifs....

- une adresse :

changeonsletravail@ferc.cgt.fr

Chacun(e) peut l'utiliser pour dire ses réalités, ses souffrances comme ses plaisirs au travail, ses stratégies individuelles ou collectives pour résister. Pour dire aussi les rêves, les perspectives, les initiatives, les luttes...

Parce qu'il est aussi temps, et surtout urgent, de dire ce qui fait mal au travail, de dire comment on veut notre travail !



Focus sur trois initiatives

BNF : distribution d'un tract à la restauration scolaire, AG des personnels et signature des pétitions, avec la participation du collectif fédéral travail santé.

Morbihan : heures d'info syndicale dans les établissements, lettre au recteur pour demander la mise en place du CHS académique, modèle de lettre droit d'alerte / retrait des personnels adressé à la hiérarchie, envoi des coordonnées du médecin de prévention dans toutes les écoles (des rendez-vous ont été pris dans la foulée).

Perpignan : les TMS se sont invités en salle des personnels au lycée Blum ; " j'ai mal à mon travail " occupe le panneau syndical. Heure d'info syndicale, débat avec les personnels sur l'existant et les suites à donner...

Dans les 3 cas, cette rencontre TMS/personnels est le début d'une dynamique revendicative pour faire grandir l'exigence de transformation de l'organisation du travail.

D'ores et déjà des initiatives ont été prises ou programmées :

- " on arrête tout, on réfléchit " au travail réel suite à la manif du 24,

- des courriers du proviseur au ministre,

- un colloque " de la souffrance professionnelle à la reconquête du métier "....



DONNEZ UNE DIMENSION DURABLE À VOTRE INVESTISSEMENT

La Macif propose une gamme complète d'investissements socialement responsables destinés aux particuliers et aux personnes morales.

**Avec les fonds de développement durable de la Macif,
donnez de la valeur à vos valeurs.**

*Vous souhaitez en savoir plus ?
macifgestion@macif.fr*

Les PRES, au service de la RGPP, contre le Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche ⁽¹⁾

Le 14 septembre dernier, Valérie Pécresse réaffirmait son attachement à une organisation de l'enseignement supérieur autour de 15 pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) à vocation territoriale.

Dans leur rapport sur le grand emprunt, Juppé et Rocard n'en préconisent plus que dix, de dimension internationale. Cette politique ne fait pas que redéfinir la carte et l'organisation actuelles de l'enseignement supérieur et de la recherche publique mais modifie en profondeur leurs structures et leurs missions. Cela n'est pas sans conséquences sur les orientations stratégiques de tous les établissements publics qui sont sommés de se regrouper au sein de ces PRES. Ces PRES ont également pour vocation d'intégrer des établissements privés. Le service public et leurs personnels seront les premières victimes de cette politique.

Le concept de Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) a été lancé par les États Généraux de la Recherche initiés par certaines organisations syndicales en novembre 2004. Il visait l'amélioration des coopérations entre Enseignement Supérieur, Recherche et Grandes écoles. Il devait également permettre la restructuration d'un ensemble constitué par 20 organismes de Recherche, 80 universités et des dizaines d'écoles.

Dans la foulée, le " *Pacte pour la recherche* " (loi de programme du 18 avril 2006) dévoie le concept et crée des PRES dotant les établissements et la communauté universitaire d'un nouvel outil de mutualisation de leurs activités et de leurs moyens.

Dans la logique gouvernementale, comme les pôles de compétitivité dont ils peuvent être partie prenante, les

PRES sont censés permettre d'atteindre un niveau concurrentiel sur le marché international. À l'origine, il s'agit de groupements d'établissements ou d'organismes de Recherche, publics ou privés, dont au moins un établissement d'enseignement supérieur public de type EPSCP (Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel), qui veulent conduire ensemble des projets communs auxquels peuvent être associées des entreprises et des collectivités territoriales. Ces groupements sont dotés de la personnalité morale et composés de membres fondateurs (souvent des universités publiques) et de membres associés.

Mis en place pour cinq ans, ces groupements signent une convention de pôle avec la puissance publique qui précise, notamment, sa structure juridique, ses objectifs et la nature des recherches et des activités d'enseignement prises en charge, le mode d'évaluation des résultats atteints, les moyens affectés par chaque établissement ou organisme, les moyens affectés par l'État. Afin que les entreprises puissent contribuer au fonctionnement de ces nouvelles structures fédératives, il était prévu d'étendre aux PRES les dispositions d'exonérations fiscales s'appliquant aux dons versés en faveur des associations reconnues d'utilité publique.

Quinze PRES sont constitués en trois ans (voir tableau)

Pendant cette période, certains d'entre eux ont élargi leur composition en accueillant de nouveaux membres fondateurs, comme leur statut le permet.

Université de Lyon : INSA, Université de Saint-Étienne, École nationale des Mines de Saint-Étienne. Université Paris Est : Université Paris 12 et Laboratoire central des Ponts et Chaussées. UniverSud : Supélec et Ecole centrale de Paris. Également en accueillant des membres associés (c'est-à-dire non fondateurs mais pouvant néanmoins participer au Conseil d'Administration) comme c'est le cas avec l'École Supérieure d'Agriculture de Purpan (ESA-Purpan, école privée créée en 1919 par la Compagnie de Jésus, partenaire de l'Institut Catholique) pour l'Université de Toulouse. La laïcité avait été déjà largement remise en cause en décembre 2008 par les accords signés par Bernard Kouchner qui reconnaît les diplômes délivrés par le Vatican. Pourtant, nous pensons que la laïcité est un élément primordial de l'identité nationale.

2007

Aix Marseille Université

Nancy Université

Paris Est Université

Paris Techn

Université de Bordeaux

Université de Lyon

Université de Toulouse

Université européenne de Bretagne

UniverSud Paris

2008

Clermont Université

Université Nantes Angers Maine

2009

Lille Nord de France

Limousin Poitou Charentes

Université de Grenoble

Université de Montpellier Sud de France

Aujourd'hui, la plupart des PRES ont opté pour un statut d'Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) seul garant aux yeux du ministère de la volonté des membres fondateurs de s'appuyer sur une "gouvernance" efficace, à la hauteur des enjeux internationaux.

L'EPCS constitue un établissement administratif avec un personnel essentiellement de droit public, soumis à une gestion privée (application du plan comptable général, comptabilité tenue selon les usages du commerce).

Les EPCS

Chaque EPCS assure la "mise en commun des moyens que les établissements et organismes fondateurs et associés consacrent au PRES", c'est-à-dire la mise en place et la gestion des équipements, la coordination des écoles doctorales, la valorisation des Recherches mises en commun, la promotion internationale du pôle.

L'EPCS est administré par un CA qui comprend : pour moitié les organismes ou établissements fondateurs et des personnalités qualifiées des entreprises et collectivités territoriales, des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs des personnels exerçant leurs fonctions dans l'EPCS, des représentants des étudiants de 3^e cycle.

Les fondations de coopération scientifique

Elles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif (sauf pour le staff !). Elles mettent en œuvre un projet scientifique dans un ou plusieurs domaines de Recherche. Elles sont administrées par des CA composés d'un représentant par membre fondateur, des représentants des enseignants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs exerçant dans la fondation et éventuellement, des personnalités qualifiées et des représentants des collectivités territoriales.

Pour le ministère, il est l'instrument le plus adapté pour articuler formation et recherche : il est notamment le seul à permettre la délégation au PRES de la délivrance des diplômes.

Enfin, la délégation de compétences aux PRES s'est accompagnée d'un transfert de moyens, notamment financiers et humains, des établissements fondateurs. Ainsi, les budgets des PRES, qu'ils soient EPCS, GIP ou fondation, sont définis dans la diversification. Y interviennent non seulement les subventions d'État mais aussi des ressources au titre de participation à des programmes nationaux ou internationaux, du produit des contrats de Recherche ou de valorisation de la Recherche et enfin, des subventions des collectivités territoriales, des dons et legs dont chacun sait qu'ils ouvrent droit à exonération fiscale.

À côté de ces PRES, peuvent se développer, à l'initiative des régions, des projets de "Pôles universitaires internationaux" comme celui en gestation en Alsace ou le campus eurorégional Pyrénées-Méditerranée créé le 18 juin 2009 par les régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Catalogne et les Baléares, concernant un demi million d'étudiants et quarante centres d'enseignement supérieur.

Nicolas Sarkozy à la manœuvre, Valérie Pécresse en action

La France ne consacre à l'Enseignement Supérieur que 1% de sa richesse nationale alors que les États-Unis en sont à 2,7%, la Corée du Sud à 2,6%, la Suède à 1,7%.

La France a connu un déplacement progressif des capacités de Recherche des grands organismes (CNRS, INRA, etc.) vers les Universités dont la part dans l'activité de Recherche est passée de 40% en 1981 à 51% en 2001. En 2003, le budget de la Recherche Universitaire s'est ainsi élevé à 4,2

milliards d'€ (crédits d'impôts des entreprises privées inclus).

Au prétexte d'un nombre de dépôts de brevets jugé trop modeste pour la compétition internationale et d'un rapport de la Cour des Comptes qui épingle les faiblesses supposées du modèle de gestion de la Recherche Publique française, Nicolas Sarkozy qui part du principe que la mondialisation met chaque jour davantage en compétition les systèmes d'Enseignement Supérieur et de Recherche, va proposer "des réformes significatives urgentes".

Il s'agit d'en finir avec une philosophie d'essaiage des formations au plus près des étudiants et des familles au profit d'une structuration en réseaux présentée comme saine et inévitable qui s'inscrit dans la concurrence et l'élitisme.

C'est donc l'éclatement du service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche avec :

1. La Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités du 10 août 2007 ("LRU")

Elle instaure une "autonomie" qui se traduit à partir de janvier 2009 par l'accession aux Responsabilités et Compétences Élargies (gestion d'un budget global incluant la masse salariale, gestion des recrutements et des carrières, développement du système des primes et d'individualisation des rémunérations, dévolution du patrimoine immobilier, etc.) et qui remet tous les pouvoirs entre les mains d'un potentat local et de son équipe au détriment des instances démocratiques héritées de la loi Savary.

Sous couvert de cette "autonomie", cette loi, qui confirme et conforte le glissement de la recherche vers les universités, organise le désengage-

ment financier progressif de l'État contraignant les établissements à rechercher des sources de financement privées, notamment dans le cadre de partenariats public privé (PPP), de fondations et au sein de partenariats avec les territoires.

La loi LRU a eu également des répercussions importantes sur les personnels, notamment les enseignants-chercheurs dont la ministre a modifié le décret statutaire. Avec le décret de 84, chaque enseignant-chercheur était censé partager son temps également entre Formation et Recherche. Or, les tâches comme l'accompagnement pédagogique, les charges administratives, la recherche et le suivi de stages, la coopération internationale, se développent. Aussi, le ministère a entrepris de modifier ce statut pour *"introduire plus de souplesse, encourager la mobilité dans les parcours, permettre de gagner davantage à ceux qui travaillent plus. Ce qui passe par une liberté de choix plus importante entre le temps consacré à la Recherche et celui dévolu à l'enseignement"*.

En fait de liberté de choix, c'est le président d'université qui décide de la modulation du service des enseignants, individuellement !

Ainsi, le nouveau statut va permettre tout à la fois d'optimiser l'emploi enseignant dans les universités pour répondre au moindre coût à l'offre de formation et, en contrepartie, de permettre à ceux jugés les plus méritants de concentrer leur activité sur la recherche.

Même les conditions de leur recrutement ont été modifiées pour qu'il soit réalisé localement et non plus nationalement.

Pour l'ensemble des personnels ces réformes devraient se traduire par un recul sans précédent des notions d'équipe et de communauté universitaire. Les présidents auront les mains

libres pour choisir leurs produits, fixer leurs prix et gérer des ressources humaines en dehors de toute garantie, à la merci des fluctuations du marché. D'autant que, selon le ministère, "l'autonomie" des universités ouvre des perspectives en terme d'emplois. Les universités, disposant d'un plafond d'emplois permanents, ont le choix de recruter leurs personnels en CDI, CDD, voire en emploi statutaire par l'ouverture de postes dans le cadre d'un concours national.

2. La fin des financements récurrents de la Recherche

Pour mettre en place *"un système de financements incitatifs alloués dans le cadre d'appels à projets"*, l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) a été créée le 7 février 2005. Dans la logique de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), elle a pour mission d'insuffler une nouvelle culture de projet dans le domaine de la Recherche et de favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats. Ce qui s'accompagne d'une montée en puissance progressive des fonds incitatifs par rapport aux financements récurrents. Ces financements incluent des dépenses de fonctionnement et d'équipement et des dépenses de personnels recrutés sur CDD. Ce qui favorise le développement de la précarité et de la défonctionnarisation dans la Recherche.

La sélection des projets retenus n'est pas seulement effectuée sur des critères de qualité scientifique mais principalement pour répondre aux demandes du patronat et de ses intérêts immédiats. A terme, l'ANR sera chargée de financer les projets du capital sous couvert de partenariats sur des projets scientifiques "d'excellence" à hauteur de 5 milliards d'euros. Est-ce bien là le partenariat que nous souhaitons ?

Après avoir cassé les organismes de recherche et opéré le transfert de la recherche au sein des universités, c'est désormais le ministère qui définit la politique de recherche et ses priorités. Valérie Pécresse vient de lancer la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI). Établie sous l'égide du MEDEF, sous prétexte de moderniser notre système de recherche, la SNRI applique les vieilles recettes du libéralisme dont la crise actuelle démontre toutes les limites, notamment en terme de coût social : le dogme du tout pour la rentabilité financière à court terme. Il déstructure le système français de recherche, original et reconnu internationalement. Il restreint l'avancée du front des connaissances et entrave leur diffusion, eu égard aux contraintes de rentabilité du capital. Il introduit la précarisation massive des conditions de travail et d'études, alors que la recherche pour être efficiente, a besoin de stabilité et de sérénité. La Recherche et l'Enseignement Supérieur publics sont donc mis au service du capital industriel et financier. C'est la mise à mort de l'indépendance des acteurs de la recherche.

Dans ces conditions, il devient de plus en plus compliqué et difficile de continuer à faire de la recherche sur le long terme, hors de grands projets nationaux ou internationaux.

3. L'évaluation

Jugeant les équipes trop rarement évaluées le ministère convient d'instaurer *"un dispositif unique d'évaluation des unités de Recherche, assurant sa transparence et fondant les actions sur des justifications et des objectifs dont la réalisation puisse être observée"*. Une refonte de l'évaluation a donc été opérée. L'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) sera chargée de conduire *"une évaluation plus efficace de la*

qualité des Formations et des Recherches, les grands organismes devant être recentrés sur leurs missions d'agences de moyens". C'est à dire que " leur rôle principal consistera à accorder des financements sur projets à des équipes de Recherche, notamment universitaires ". On ajouterait volontiers que l'Agence n'évaluera pas l'utilisation des fonds considérables consentis au privé à travers les partenariats et le crédit d'impôt recherche.

L'Enseignement Supérieur et la Recherche : outils de la compétitivité des territoires

La décentralisation, telle qu'elle a été mise en œuvre, a renforcé le rôle pivot de la région comme élément de la cohérence territoriale dans le contexte d'une Europe élargie. L'un de ces axes majeurs est celui de l'attractivité / compétitivité des territoires.

Ce qui s'est traduit par la création des **pôles de compétitivité** qui consistent à entrelacer des moyens publics et privés, centres techniques, centres de Recherche et d'essai, organismes de formation initiale et continue.

Dès le 12 juillet 2005, 67 projets bénéficiaient du label " pôle de compétitivité " sur 105 dossiers présentés au Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT). On en compte aujourd'hui 71 dont 7 pôles mondiaux et une dizaine à vocation mondiale selon les critères gouvernementaux (exemple, le pôle végétal spécialisé d'Angers).

Dans l'immense majorité de ces pôles figurent les universités aux côtés de laboratoires publics, privés et d'entreprises (start-up ou grands groupes). Comme l'a souligné la CGT " *Les deux mondes que le projet gouvernemental veut rapprocher, celui de la Recherche*

publique et celui de l'industrie privée, ont des règles, une histoire et des systèmes de valeurs différents... Que dire du potentiel des recherches financé par la collectivité nationale qui se trouve ici contractuellement lié à court terme avec des groupes industriels, certains pouvant prendre leurs décisions stratégiques de Recherche à l'extérieur de l'hexagone ?". Et d'ajouter : " *Ce n'est pas en assujettissant la recherche aux stratégies financières des groupes que ce rapprochement vital pour l'avenir pourra se structurer sur des bases solides* ".

Pour assurer le financement de départ de ces pôles de compétitivité, l'État dégageait 650 millions d'euros sur trois ans. Dès 2007, on annonçait 1,5 milliard d'euros dont une partie en provenance de l'ANR, le reste relevant du fruit des privatisations des grandes entreprises telles que France Télécom et EDF / GDF.

Des mesures d'accompagnement étaient mises en place pour l'occasion permettant à ces pôles de devenir des territoires sous franchise fiscale avec exonération d'impôt sur les sociétés et avec un allègement de cotisations sociales patronales, autorisant les collectivités territoriales à verser une subvention ainsi que les fonds structurels.

Enfin, diverses aides - financements spécifiques de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la BDPME, de l'ANVAR... pouvaient s'y ajouter.

La mise en place de ces nouvelles structures fédératives, pôles de compétitivité et PRES, les modalités de leur financement, obèrent largement l'avenir d'universités implantées sur l'ensemble du territoire et leur finalité. Elle restructure l'enseignement supérieur et la recherche hors du service public au bénéfice de structures supra-universitaires directement liées aux

territoires, aux bassins d'emploi locaux, au patronat local et à la sphère financière.

Par exemple, le financement des universités dans le cadre de " l'opération Campus " revient finalement à leur mise sous tutelle de la Caisse des Dépôts et Consignations (pour le moment contrôlée par l'État), d'une part, et leur mise sous dépendance des marchés financiers, d'autre part. Le gouvernement a engagé plus de 5 milliards (issus de la privatisation partielle du capital d'EDF) pour les 12 premiers " Campus ". En fait, l'État ne finance pas les projets, il crédite les PRES (porteurs des projets) de fonds qui ne sont pas utilisés pour la construction mais doivent être placés à la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce seront les produits financiers générés par ces dépôts qui devront permettre de :

- garantir les emprunts nécessaires à la réalisation des travaux et des équipements,
- financer les loyers dans le cadre de Partenariats Public Privé (couvrant à la fois l'investissement pour la construction des équipements et leur maintenance).

C'est donc bien d'une financiarisation des universités qu'il s'agit.

À l'instar de l'Europe, structure supranationale qui impose ses décisions aux États, les PRES fonctionnent comme des structures supra-universitaires au sein desquelles les directions des universités prennent, seules, sans véritable contrôle démocratique, des décisions qu'elles imposent ensuite aux universités et à leurs personnels. Par exemple les cartes professionnelles (plus de 85 000 cartes pour les étudiants et les personnels en Midi-Pyrénées par exemple), fournies par

des groupes bancaires privés.

Ces cartes à puce individuelles, faisant office de porte-monnaie électronique, sont aujourd'hui présentées comme des outils facilitant l'accès à certains services tels que la restauration et les bibliothèques. Or, sous couvert du contrôle des accès, il est prévu qu'elles deviennent très rapidement et très facilement des outils de gestion et de contrôle de l'activité professionnelle (syndicale ?) des personnels au service des directions des universités.

Dans ce contexte, qu'advient-il de l'indépendance pédagogique et de la richesse des cursus ? Liés de manière organique à leur bassin d'emplois ou simplement leur région et ses entreprises, ils verront leurs actions réduites à ce qui représente un intérêt immédiat pour le bassin d'emplois, la région et ses entreprises et condamnera l'araméen ancien, la philosophie et la Recherche fondamentale au mieux à la survie, avec les seules et minces dotations de l'État, ... au pire à disparaître.

Il est aujourd'hui possible de construire des cursus adaptés aux demandes immédiates et précises du privé. Or, de son propre aveu, le secteur n'est pas en mesure d'anticiper à plus de 2 ou 3 ans ses besoins en qualifications.

Cette politique, il est vrai, est engagée de longue date. L'instauration du LMD et l'adoption des annexes aux diplômes ainsi que des crédits européens (ECTS) ont montré l'énorme prégnance de ces notions d'élitisme et de concurrence : les diplômes sont en voie de dénationalisation, la reconnaissance des qualifications étant, de fait, rendue impossible par la personnalisation outrancière des parcours universitaires.

Pour les personnels, les fusions-mutualisations de services vont également avoir des conséquences impor-

tantes sur les emplois qui vont être en recul certain, sur l'organisation des services et du travail, sur la vie privée des personnels et, bien évidemment, sur leurs statuts.

En conclusion

Les PRES constituent donc des entités qui présentent des dangers réels pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche :

- Instances supra-universitaires, ils sont dirigés par des directions d'établissements supérieurs sans contre-pouvoir réel qui prennent des décisions qui s'imposent aux universités. C'est un moyen de contourner les résistances locales. Quid de la pseudo autonomie des universités ?

- Outils d'intégration du public et du privé, ils vont diluer le service public et les universités publiques en particulier à travers des coopérations d'enseignement (double-diplômes ou diplômes co-habilités) avec l'enseignement supérieur privé. C'est notamment la fin du monopole public de la collation des grades.

- Ils constituent une ouverture à l'enseignement supérieur privé, et notamment aux grandes écoles, à la recherche (et donc à son financement). Ils mettent aussi à disposition du privé la dénomination " université " pour le marketing international et en privilégient le développement de politiques de marques. Les universités passeront ainsi du statut de service public à celui de " label ".

- Organes de coordination des écoles doctorales, ils prennent progressivement en main la direction de la recherche et du niveau D du système LMD. Ce qui signifie que les universités ne seront plus maîtresses de leur recherche dirigée par une structure hors de toute forme de collégialité dont les CEVU et les CS sont les vestiges largement affaiblis par la loi LRU et hors de toute représentation des équipes pédagogiques et scientifiques.

Projet de repères revendicatifs :

- instauration d'une réelle démocratie au sein des organes de décision des PRES avec notamment un renforcement significatif de la représentation des personnels (BIATOS et enseignants) au sein de leurs conseils d'administration,

- mise en œuvre de procédures de consultation et de décision préalables au sein des universités avant tout engagement des directions au sein des PRES,

- prise en compte des intérêts des personnels dans le cas des mutualisations des services, et opérations en toute transparence et de manière concertée,

- possibilité pour une université membre de ne pas respecter une directive décidée par le PRES hors de toute consultation des instances et des personnels concernés,

- défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche au sein des PRES,

- promotion d'une recherche non lucrative, support indispensable à toute recherche destinée à une valorisation par l'industrie,

- conservation du caractère national des diplômes,

- refus de tout démantèlement de l'enseignement supérieur qui tendrait à terme à séparer les trois niveaux Licence, Master et Doctorat. Le niveau Doctorat relevant du domaine réservé des PRES. Ce qui, avec l'émergence de collèges universitaires pour la licence par exemple, va provoquer l'éclatement de tout le système de l'enseignement supérieur public.

(1) Ce dossier est une première réflexion sur la mise en place des PRES. Il doit permettre aux diverses composantes et syndicats de s'approprier cette question et d'approfondir nos revendications sur ce sujet. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et propositions.

ÉDITORIAL

2009 s'achève, souhaitons-nous une année 2010 dynamique !

Le 49^e congrès confédéral vient de se terminer en traçant des perspectives d'actions à faire connaître dès les premiers jours de janvier pour convaincre de la nécessité de se rassembler pour agir dans trois directions :

- une campagne nationale sur les salaires, l'emploi, les retraites,
- notre participation pour un rendez-vous de mobilisation coordonnée en Europe,
- une action pour la défense des services publics.

Une des clés de la réussite de l'action syndicale, c'est la capacité d'augmenter de façon significative le nombre de syndiqués et de militants, c'est valable pour les retraités comme pour les actifs : or la continuité syndicale, si elle permet à notre Union fédérale de retraités d'avoir une légère progression de ses effectifs, est encore loin de conduire les centaines de camarades accédant à la retraite à l'idée qu'ils ont intérêt à rester syndiqués.

Nos sections de retraités se doivent de sensibiliser sans relâche les actifs à cette nécessité car ce sont eux qui connaissent et côtoient encore les futurs retraités.

Une autre clé est de faire connaître les orientations et les revendications de la CGT : or nous sommes loin du compte et les débats du 49^e congrès ont donné des exemples de nos insuffisances en la matière, notamment en matière de retraites. L'activité syndicale passe d'abord par la nécessité de s'informer : il est indéniable que cela prend du temps, des efforts et, malheureusement aussi, souvent de l'argent. Mais trop nombreux sont encore nos camarades qui ne cherchent même pas à utiliser ce qui existe et dont ils pourraient bénéficier.

C'est pour améliorer notre système d'information que sera ouvert dès les premiers jours de janvier sur le site internet de la FERC, un site "retraités" rénové : utilisez-le, faites-le connaître, communiquez-nous vos propositions, vos critiques.

L'année 2010 va commencer sous de sombres auspices :

- poursuite de la montée du chômage qui atteint 10% de la population active, et donc creuse le déficit de financement de la protection sociale,
- poursuite de la baisse du pouvoir d'achat : c'est ainsi que les pensions seront inchangées jusqu'au 1^{er} avril, mais que les mutuelles, contraintes à compenser notamment l'augmentation du forfait hospitalier, les dépassements d'honoraires, augmentent leur taux de cotisations (+ 0,35% de la pension brute au 01/01/2001 pour la MGEN par exemple),
- le gouvernement a annoncé sa volonté de réformer, dans leurs principes mêmes, les systèmes de retraite.

Cependant, ne négligeons pas ce que l'action syndicale tenace permet de gagner, même dans ce contexte. C'est ainsi qu'un décret Fonction publique relatif à la médecine de prévention dont la publication est imminente, reconnaît, entre autres dispositions, le droit au "suivi post-professionnel".

Ce droit permet de faire reconnaître comme maladie professionnelle une affection due à l'environnement professionnel qui se déclare après la retraite. C'est le cas d'enseignants ayant travaillé dans un atelier bruyant (carrosserie par exemple) dont la surdité nécessite un appareillage au cours de la retraite.

Un des enjeux majeurs des prochains mois va porter sur la réforme des régimes de retraite que veut imposer le gouvernement.

La CGT propose de mener la bataille pour un socle commun de garanties

qui unifie les secteurs public et privé dans le respect de la pluralité des régimes actuels de retraite : il nous faudra expliquer le contenu de ce dispositif, le soumettre au débat avec les syndiqués dans le maximum de réunions afin de convaincre de l'efficacité d'une mobilisation massive et tenace pour gagner.

Enfin, remarquons avec satisfaction que la place des retraités dans la CGT a été abordée et qu'elle a fait l'objet d'une reconnaissance plus affirmée. Les deux retraités de la délégation fédérale (Gérard Corneloup et Christian Reglier) ont, parmi d'autres, bien posé ce problème dans l'intervention qu'ils ont déposée même si elle n'a pu être prononcée :

" la représentativité des retraités dans nos instances (congrès confédéral par exemple) pose aussi un problème. Malgré ce qu'affirme Bernard Thibault dans le dernier numéro de " Vie nouvelle ", les retraités n'ont pas les mêmes droits ni le même statut que les syndiqués salariés. Autant nous n'accepterions pas d'être des demi-citoyens dans les scrutins politiques, autant nous ne sommes pas d'accord pour être des demi-syndiqués avec un mandat pour 20 cotisations contre un pour 10 en ce qui concerne les actifs. Qu'est-ce qui justifie une telle différence ? Quand les retraités obtiendront-ils le droit de reconnaissance dans notre CGT ? Combien de temps devront-ils attendre pour être considérés comme des syndiqués à part entière ? Nous voulons faire vivre à fond la solidarité intergénérationnelle. "

À nous de prouver par notre activité que nous sommes, dans les faits, des syndiqués à part entière.

Le 11 décembre 2009

► Par **Françoise RAFFINI**
Secrétaire générale de l'UFR

La mesure du bien être, le rapport Stiglitz et la crise

La commission Stiglitz, du nom de son président, est née d'une proposition de Nicolas Sarkozy le 8 janvier 2008. Elle est intitulée " Commission pour la Mesure de la Performance Economique et du Progrès Social ". Son but est de développer une réflexion sur les moyens d'échapper à une approche trop quantitative, trop comptable, de la mesure de nos performances collectives et d'élaborer de nouveaux indicateurs de richesse.

" Il est temps que notre système statistique mette davantage l'accent sur la mesure du bien être de la population que sur celle de la production économique ".

Pour cerner **la notion de bien-être**, la commission estime qu'il faut prendre en considération l'ensemble des éléments suivants : les conditions de vie matérielles (revenu, consommation et richesse), la santé, l'éducation, les activités personnelles, dont le travail, la participation à la vie politique et la gouvernance, les liens et rapports sociaux, l'environnement, l'insécurité tant économique que physique. Un bien-être présent mais aussi capable de se maintenir dans le temps et transmissible aux générations à venir.

La Commission est composée de 22 experts dont 5 prix Nobel d'économie. Elle n'a pas jugé bon d'avoir ces échanges avec les représentants de la société civile, associations ou syndicats.

Elle est divisée en trois groupes :

- question de mesure du PIB " *le PIB n'est pas faux en soi mais faussement utilisé* "

- environnement et développement durable,

- qualité de la vie, remettre les individus au centre de toute analyse, et a élaboré 12 recommandations.

Après 18 mois de travaux, le rapport final a été remis le 14 septembre 2009 à Nicolas Sarkozy qui déclare " *la France se battra pour que les organisations internationales modifient leur système statistique en suivant les recommandations de la commission Stiglitz*. Il formule le vœu que l'INSEE et l'OCDE s'engagent à poursuivre chacune des recommandations du rapport.

Dans le monde entier, les citoyens pensent qu'on leur ment, que les chiffres sont faux, et pire, qu'ils sont manipulés (en France, seulement un tiers des citoyens font confiance aux chiffres officiels). Rien n'est plus destructeur pour la démocratie ".

Il remet aussi en cause un système fondé sur des moyennes car " *c'est une façon de ne jamais parler des inégalités* " et ajoute " *une réflexion collective est désormais engagée, elle ne s'arrêtera pas, il y aura un avant et un après cette commission. La crise nous y oblige* ".

La CGT s'est aussitôt exprimée sur ce rapport sous le titre " *le bonheur n'est pas dans les indicateurs, mais dans les faits. Il découle des choix de société, des moyens pour y répondre.*"

Elle constate que ce rapport marque quelques avancées, en particulier l'insistance sur la question des inégalités, l'insécurité économique et sociale ou le souci de mieux valoriser le non marchand et le non monétaire et les services publics et leur contribution.

Cependant, elle note un certain nombre de défauts majeurs dans ce rapport :

- 1- il accorde une place marginale au travail qui n'est présenté que comme un élément des " *activités personnelles* ",
- 2- tous les aspects de la vie n'y sont ramenés que sous la forme capital (capital humain, capital social, capital matériel) ;
- 3- en ce qui concerne la nécessaire réduction des inégalités, le rapport porte l'accent sur les ménages et ignore la responsabilité des entreprises ;
- 4- il ne pose pas la question des critères qui guident l'activité économique, or il faudrait rompre avec la logique dominante de la rentabilité financière maximale au détriment du développement des capacités humaines.

Pourquoi ce rapport n'est-il sorti qu'au bout de 18 mois en France ?

L'Élysée ne jugeait pas opportun de lancer, en pleine crise économique, un débat sur la mesure de la croissance et du bien-être qui aurait pu paraître décalé. À l'annonce d'une reprise le moment a semblé plus propice !

Les représentants des salariés et même de tous les citoyens doivent s'organiser pour faire vivre et développer les aspects positifs de ce rapport et ne pas se contenter d'une nouvelle annonce présidentielle sans lendemain.

► Par Alice BERNET,
Bureau de l'UFR

Assises nationales de la Santé et de l'autonomie 16/11/2009

La santé, quelle perception par les retraités ?

Un premier débat avec la participation d'un médecin du CHU de Toulouse et d'un médecin psychiatre.

L'entrée à la retraite est parfois difficile car il faut faire le deuil de ce que l'on était avant et recommencer une nouvelle vie souhaitée paisible plus favorable aux activités liées à la création, aux découvertes, à la transmission de l'expérience et également de la mémoire. Or, l'environnement n'est pas toujours là pour accueillir les retraités. En France, nous ne sommes pas vraiment formés à la gérontologie.

De plus, la génération des retraités n'est pas homogène (par ex. 53 % des retraités ont un revenu inférieur à 1 200 €). Elle est le reflet des différences sociales qui conduisent inévitablement à des différences parfois énormes dans la durée d'espérance de vie. Aujourd'hui celle-ci est, à 60 ans : de 26,9 ans pour les femmes et de 22 ans pour les hommes.

D'autre part, on compte 20 000 centenaires. Il est évident que nous ne vieillissons pas tous de la même façon. Des retraités vivent à la campagne victimes de l'isolement, loin des hôpitaux, certains ne pouvant plus conduire. D'autres vivent dans la solitude avec la sensation d'être abandonnés, en marge de la société, en manque de considération. Il est donc utile que le regard de toute la société sur le " vieillissement rajeunisse " (comme il a été appelé).

La santé :

Nous vivons des temps difficiles. Il ne fait pas bon être malade, notamment

en cas d'hospitalisation, il faudra payer, en plus du forfait hospitalier, les dépassements d'honoraires non remboursables par les mutuelles. Celles-ci étant souvent contraintes d'augmenter leurs cotisations pour faire face aux remboursements de beaucoup de médicaments, bon nombre de retraités aux revenus très modestes ne pourront plus en conséquence payer leur adhésion à une mutuelle. Viennent également s'ajouter les conditions d'hospitalisations asphyxiées par les réductions drastiques de personnel.

La dépendance :

Un débat riche de témoignages, d'analyses et de propositions a fait ressortir la nécessité de prendre en compte les différentes situations vécues par les personnes dépendantes.

Qu'elles restent à leur domicile ou qu'elles soient placées en maisons de retraite publiques ou privées, en plus de la perte du lien social, elles ne bénéficient pas pleinement des services que leur état nécessiterait : manque criant de personnel qui fait pourtant la preuve d'un dévouement sans faille, mais est souvent insuffisamment formé pour faire face à des situations très lourdes. Les maisons de retraite, afin de répondre à ces énormes besoins, devraient être de véritables maisons de vie, dotées de personnel en nombre suffisant, formé pour assumer la fonction d'accueil des personnes âgées dépendantes. Or, le diagnostic révèle que ces innombrables besoins ne sont pas satisfaits.

Tout ceci pour démontrer, s'il en était besoin, que la dépendance devrait être reconnue comme un handicap à part entière dont le financement serait alors

assuré par la Sécurité Sociale et pas seulement par les collectivités territoriales.

Quel syndicalisme pour répondre aux attentes ?

La CGT propose le déploiement d'une activité des actifs et des retraités ensemble, afin de créer un rapport de force capable d'imposer le dégagement des moyens nécessaires pour la santé et la dépendance en continuant d'utiliser, en l'améliorant, le système de gestion basé sur la solidarité qu'est la Sécurité Sociale.

Il importe de mieux s'investir syndicalement pour défendre le système de santé afin de le porter au niveau des exigences de notre époque.

Or, d'après l'enquête de l'UCR auprès des retraités, 42 % pensent que les syndicats ne sont pas efficaces, la majorité faisant confiance aux associations.

Le syndicalisme tout entier, qui plus est la CGT, est interpellé.

Françoise Wagner, secrétaire générale de l'UCR-CGT, en rappelant les propositions de la CGT, a souligné : " *Les êtres humains doivent être pris en charge par la sécurité sociale de la naissance à la mort* ".

Il importe de faire vivre un syndicalisme de proximité et de solidarité permettant aux patients, aux personnes dépendantes, aux soignants et aux salariés d'être ensemble dans la revendication pour un système de santé répondant aux attentes et aux besoins, tel est l'enjeu de notre avenir à tous. D'où une CGT plus forte, pour la syndicalisation et la continuité syndicale.

► Par Albert NALLET
UFR-FERC

Conférence stress au travail chez les enseignants

Le conseil syndical européen (CSEE) a tenu sa conférence finale sur " le stress lié au travail chez les enseignants " à Athènes les 5 et 6 octobre 2009 avec 75 représentants de 23 pays, dont la FERC pour la France.

Il s'agit pour le réseau du CSEE de faire, lors de cette conférence, le bilan et de tracer les perspectives du plan d'action sur les conditions de travail, la santé et la sécurité chez les enseignants.

Le plan d'action du CSEE sur le stress chez les enseignants s'inscrit dans le cadre du projet du CSEE " *amélioration de l'expertise sur le stress au travail pour les enseignants et assistance aux organisations membres du CSEE* " dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord cadre CES-UNIE/UE APME-CEEP sur le stress au travail.

Le projet bénéficie de l'appui financier de la communauté européenne dans le cadre du programme " Relations industrielles et dialogue social ".

Dés l'ouverture, Martin Romer, secrétaire général du CSEE, appelle les participants à la solidarité avec un tour d'horizon de la situation internationale des enseignants, en Afrique et dans d'autres régions du monde où les enseignants sont persécutés, assassinés et les enfants rassemblés plutôt qu'éduqués, et aussi les collègues roumains, turcs et irlandais qui sont en grève pour leur salaire et leurs conditions de travail, et au Royaume Uni où ils subissent un plan d'économie rigoureux.

Le CSEE est convaincu que l'école devrait être le lieu où règnent la sécurité et la santé et qui est propice à l'enseignement et l'apprentissage.

Le stress peut s'avérer nuisible non seulement pour les travailleurs (enseignants et autres personnels) mais aussi de manière indirecte pour les élèves et mettre ainsi en péril la qualité et l'efficacité de l'éducation fournie.

Prévenir le stress et le prendre en charge concerne les employeurs du secteur de l'éducation. Les législations (nationales et européennes) leur imposent d'agir sur le stress en prenant les mesures nécessaires pour évaluer les risques, les prévenir, les réduire et les éliminer.

Le CSEE a mené une étude sur les 27 pays : 14 pays disposent de leur propre système d'évaluation du risque sur le stress au travail mais seuls 25% de ceux-ci l'ont mis en application.

Les facteurs de stress les plus importants : l'organisation du travail, les conditions de travail et d'environnement à l'école.

L'accord cadre des partenaires sociaux sur le stress au travail a donc une grande pertinence. Seuls 40% des 14 pays ont entamé la mise en œuvre de cet accord.

Un guide d'interprétation, outil utile aux syndicats enseignants a été élaboré à cet effet par le CSEE.

Thèmes abordés et " bonnes pratiques " :

le stress lié au travail dans le dialogue social (exemples maltais, slovène et estonien), évaluation des risques du

stress lié au travail dans les écoles, réduire le bruit facteur de stress dans les écoles, partenariat roumain en vue de créer une école de santé et de sécurité et groupe de travail : comment améliorer les stratégies et actions des syndicats enseignants en faveur de la santé et de la sécurité ?

Au final les objectifs :

- Diffuser les bonnes pratiques et les expériences syndicales ainsi que le rapport final avec le plan d'action du CSEE ainsi qu'une brochure sur le stress
- Améliorer l'accès au réseau Internet avec une mise à jour régulière
- Un accord cadre européen autonome
- Disséminer les informations dans les syndicats.

La FERC CGT a formulé deux propositions supplémentaires qui ont été prises en compte, mais dont la formulation n'a pas été complètement arrêtée :

1 / renforcer l'importance, la visibilité, l'action, la promotion et la formation des CHSCT.

2 / mettre l'accent sur l'importance de la médecine du travail, un service de santé au travail, accessible à tout enseignant, en capacité de remplir sa mission en lien avec les CHSCT.

Les perspectives :

un document politique actualisé pour permettre aux organisations syndicales nationales de poser le problème, mener l'action, permettre sa résolution et sa mise en avant auprès des employeurs du secteur éducation, envisager les suites de ce plan d'action, améliorer le réseau électronique avec une diffusion des informations plus interactive...

La FERC fait des propositions à Budapest.

Depuis son adhésion en décembre 2007 à l'International de l'Education (IE), la Ferc participe annuellement à plusieurs séminaires sur l'éducation et la formation se déroulant dans un des pays européens. Membre de l'IE, la Ferc a répondu à son invitation pour contribuer aux travaux du dernier séminaire sur la formation qui s'est déroulé du 20 au 22 novembre à Budapest.

L'introduction à ces travaux fut l'occasion pour Paul Bennet (vice président de l'IE) de rappeler le rôle essentiel de l'éducation et de la formation, en particulier en cette période de crise. Deux thèmes lui semblent particulièrement retenir son attention :

- la mise en œuvre de stratégies qui permettent de faciliter l'accès à l'emploi ;
- la réflexion sur le lien entre éducation et formation.

Pour conclure, il réaffirme que le droit à l'éducation et à la formation est un droit humain.

Les constats en Europe

À l'évidence, les pratiques et les législations en matière de formation au sein de l'Europe sont différentes. Néanmoins, la teneur des débats a permis de faire les constats suivants :

- l'évolution de la formation est essentiellement dictée par les lois du marché privé (offre/demande) ;
- les formations sont de plus en plus courtes et, le plus souvent, réalisées sur le lieu de travail ;
- les États ne cessent de réduire leur financement public pour le plus grand profit du marché privé de la formation ;
- les organismes de formation privés privilégient les finalités financières plutôt que la qualité de la formation dispensée ;

- les stagiaires doivent de plus en plus contribuer financièrement à leur parcours de formation ;

- les formateurs ne sont pas reconnus professionnellement et subissent une importante dégradation de leurs conditions de travail.

Les enjeux de demain

Ces débats ont révélé les attentes et besoins de la formation et de ses salariés. Notons qu'ils sont communs à l'ensemble des pays de la zone Europe. Succinctement, les enjeux ont été ainsi définis :

- il doit exister une harmonie entre les besoins des entreprises, du marché libéral et la satisfaction des besoins personnels ;
- la formation doit être une priorité nationale financée par les États ;
- il faut assurer la sécurité de l'emploi et de carrière aux formateurs, notamment par l'instauration d'un véritable statut européen du formateur ;
- il faut définir une assurance qualité pour les organismes de formation (améliorer la transparence).

Les interventions de la Ferc

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur la place et le rôle de l'orientation dans l'élaboration du parcours de formation, sujet qui nous semblait insuffisamment traité lors de ces débats. Nos interventions ont soulevé un vif débat qui a retenu l'attention du " Vocational Education and Training - VET " (groupe de travail de l'IE). Suite à la demande de l'IE, la Ferc a soumis un projet de travail et des pistes de réflexion sur l'orientation dans la formation. Ce document fera l'objet des prochains travaux du VET qui présentera ses propositions sur ce dossier.

TUNISIE :

BASSIN MINIER GAFSA-REDEYEF LES ANIMATEURS DU MOUVEMENT SOCIAL ENFIN LIBÉRÉS !

Suite à des mouvements sociaux et syndicaux d'une très grande ampleur en 2008 dans le bassin minier de Gafsa-Redeyef en Tunisie, liés aux conditions de travail, au chômage et à la misère, les animateurs sociaux et militants syndicaux qui ont participé et organisé les luttes avec la population ont été emprisonnés et condamnés à de très lourdes peines de prison en juin 2008. Ces condamnations sont en totale contradiction avec tous les engagements du gouvernement tunisien à respecter les droits et libertés individuelles et publiques et particulièrement les droits syndicaux dans le cadre de ses relations d'État avec l'Union Européenne.

La CGT avec d'autres organisations syndicales françaises avait envoyé une délégation de soutien auprès des militants associatifs et syndicaux arrêtés lors de leur procès. La FERC CGT avait participé à cette délégation.

Enfin, après des mois d'emprisonnement, le Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) vient d'apprendre le 5 novembre 2009 avec un grand soulagement, auquel s'associe notre fédération, la libération de tous les prisonniers du bassin minier de Gafsa-Redeyef en vertu d'une grâce présidentielle non amnistiante. La résistance des détenus, des femmes et des familles, la solidarité et la mobilisation nationale et internationale ont eu raison de l'arbitraire.

Cependant, nous ne serons vraiment en mesure de nous réjouir que si les poursuites à l'encontre, notamment, de Fahem BOUKEDDOUS et Mohieddine CHERBIB (membre fondateur du CRLDHT et Président de la FTCT - Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), tous deux condamnés " par contumace ", seront définitivement abandonnées !

C.R.L.D.H. Tunisie

Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie
contact@crlght.org / www.crlght.org